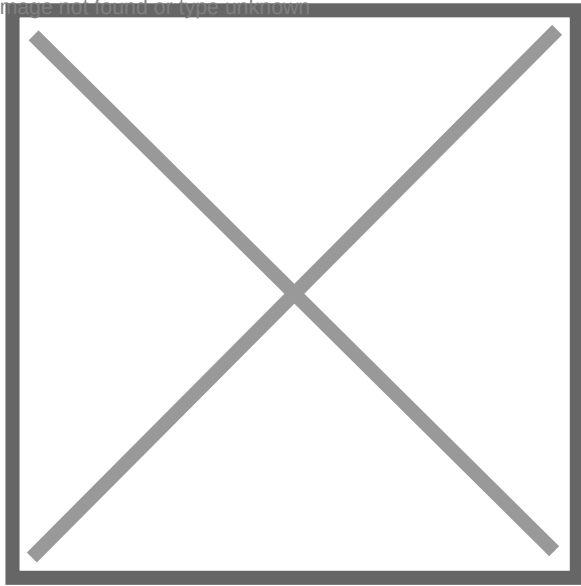


Image not found or type unknown



Renoncement à une succession au Portugal

Par **ITP75**, le **05/01/2017** à **21:16**

Bonjour,rrnJe souhaiterais connaître les démarches à effectuer pour renoncer à l'héritage de ma grand-mère paternelle portugaise (ayant perdu mon père avant ma grand-mère).L'héritage (biens immobiliers, mobiliers et argent) se situe au Portugal.rnrnMerci pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Par **Visiteur**, le **05/01/2017** à **22:58**

Bsr...rnNormalement, c'est à l'équivalent du greffe du Tribunal d'Instance (en France)...rn... du lieu où le défunt était domicilié, et y signer un acte de renonciation. Il est possible de se faire représenter par quelqu'un en signant une procuration. rnUn notaire pourra vous aider mieux que moi.rnAttention, une renonciation à succession est définitive.

Par **Veve69**, le **03/11/2019** à **18:40**

Bonjour mon papa est décédé en septembre 2019 il laisse comme seul bien une voiture qui est au Portugal et ce normal que les 5 enfants doivent faire la carte d'identité portugaise alors qu'on habite en France. Ma maman est portugaise mais est revenue en France rnJ'ai besoin de votre aide pour savoir les démarches à faire et si juste 1 enfant suffirait avec la carte portugaise rnMerci c'est assez urgent

Par **morobar**, le **04/11/2019 à 07:40**

Bonjour,rnrnAu Portugal les loi portugaises et en France les lois françaises.rnrnLe présent site est réservé par définition au droit français, et il est risqué de poser ce genre de question, peu d'intervenants à même de rectifier, censurer ou redresser une erreur d'appréciation.

Par **tininha**, le **11/04/2021 à 10:05**

Bonjour,rnrnJe voudrais renoncer à l'héritage de ma grand-mère : une maison qui va etre vendue. J'habite en France et je suis mariée à un français. Puis-je simplement signer un acte de renonciation envoyé par le notaire portugais chargé de la vente ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **11/04/2021 à 12:51**

Bonjour,rnrnComme dit précédemment : ici, vous êtes sur un forum de droit franco-français. Pour le droit portugais s'adresser à un avocat portugais ou à un notaire portugais. A défaut, l'Ambassade du Portugal en France pourrait peut-être vous informer, mais ce n'est pas ici, sur ce forum, que vous aurez une réponse fiable.

Par **nihilscio**, le **11/04/2021 à 13:29**

Bonjour,rnrnVous pouvez lire ceci : <https://lima-avocat.fr/la-renonciation-a-la-succession-en-droit-portugais/>rnrnSi vous n'êtes pas mariée sous le régime de la séparation de biens, votre mari devra consentir à la renonciation.rnrnLa renonciation devra faire l'objet d'un acte notarié. Voyez avec le notaire chargé de la succession comment procéder à distance.

Par **LPSA**, le **28/11/2024 à 10:27**

Bonjour suite au décès de mes parents un de mes frères souhaite renoncer à son héritage au profit de la ville dans laquelle habitait mes parents. rnCela est il possible ? Les enfants à mon frère ne deviendraient ils pas les héritiers suivants suite à sa renonciation ?rnrnMerci beaucoup pour votre aidernTrès bonne journée rnrn